

NOUVEAU

INTÉRIALE

# GARANTIE JOUR DE CARENCE

Pour une protection renforcée en cas d'arrêt de travail

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le jour de carence est rétabli dans la Fonction Publique. En cas de congé maladie, **vous ne percevez plus de salaire le premier jour de votre arrêt.**

**Intériale indemnise jusqu'à 50% de votre rémunération sur le premier jour de carence !**

## LES +

- **AUCUNE FRANCHISE** : vous êtes indemnisé quelle que soit la durée de votre arrêt de travail.
- **AUCUN DÉLAI DE STAGE** : vous bénéficiez d'une prise en charge immédiate dès votre adhésion.
- Adhésion possible quel que soit votre niveau de garantie Maintien de traitement en cas d'incapacité temporaire totale de travail souscrite, simultanément ou non.
- 3 prises en charge par an.

La garantie facultative Jour de carence dépend du niveau de garantie prévoyance Maintien de Salaire en cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail de votre offre\*:

Si vous êtes couvert par votre garantie Maintien de salaire en cas d'ITT à hauteur de :

75%

80%

90%

100%

Le niveau de couverture de la garantie Jour de carence est de :



## Exemples d'indemnisations



Pour un revenu annuel brut de **36 000 €**, la perte liée au jour de carence s'élève à **100 €**.

Selon votre couverture prévoyance de base, Intériale vous verse une indemnité de :

25 €	→	25%	40 €	→	40%
30 €	→	30%	50 €	→	50%



\* Garanties « Maintien de Salaire », « Incapacité temporaire totale de travail », « Maintien de traitement en cas d'incapacité temporaire de travail » ou « Inaptitude à servir » des offres éligibles inscrites au Règlement Mutualiste « Jour de carence ».

## Exemples de cotisations



**Jérôme, 24 ans**, surveillant de l'administration pénitentiaire, perçoit une rémunération mensuelle brute de 1 523 €.

Il a souscrit la formule prévoyance Protect 1 de l'Offre référencée des agents du Ministère de la Justice. Pour renforcer sa protection, il adhère à la garantie Jour de carence.

**Sa cotisation mensuelle s'élève à 2,74 €.**



**Camille, 36 ans**, policière nationale, perçoit une rémunération mensuelle brute de 2 582 €.

Afin d'être indemnisée sur son jour de carence en cas de maladie, elle souscrit la garantie Jour de carence en complément de sa garantie Maintien de salaire en cas d'ITT.

**Sa cotisation mensuelle s'élève à 2,84 €.**

## COMMENT SOUSCRIRE ?

Envoyez votre dossier d'adhésion dûment complété, daté et signé au centre de gestion.



Centre de gestion Intériale  
CS 50 005  
59 040 Lille cedex

## VOS CONTACTS



[www.interiale.fr](http://www.interiale.fr)

Espace adhérent, géolocalisation d'un praticien, consultation et téléchargement des décomptes santé...



**Proximité**

Plus de 100 conseillers mutualistes itinérants, 55 agences, 1 700 bénévoles et 10 800 permanences.

**INTÉRIALE**

Intériale - Siège social : 32, rue Blanche, 75009 Paris - [www.interiale.fr](http://www.interiale.fr)  
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, N° SIREN : 775 685 365



La société **ITE DISTRIB** est mandataire d'assurance (MA) et distributeur des garanties de la Mutuelle Intériale et de la Mutuelle Intériale Entreprises et Expatriés. **ITE DISTRIB** - Société par Actions Simplifiée au capital de 13 500 000 €. Siège social : 32, Rue Blanche 75009 Paris. RCS Paris n° 793 620 345. Inscrite à l'ORIAS sous le n° 13008026. Le capital d'**ITE DISTRIB** est détenu à hauteur de 99,70% par la Mutuelle Intériale. Service réclamation **ITE DISTRIB** : Direction juridique 32 rue Blanche 75009 Paris. Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution : 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

Édition Août 2018 - Document publicitaire non contractuel établi en fonction de la réglementation applicable au jour de la publication. Se reporter aux dispositions du Règlement Mutualiste de la garantie complémentaire « Jour de carence ». Crédits photos : Shutterstock.